

Depuis 2010, les partenaires sociaux de la branche "Commerce et divers - secteur automobile" ont créé des certificats de qualification professionnelle (CQP) mis en œuvre par le groupement national pour la formation automobile (GNFA Pacific). Récemment repris par l'établissement de formation des adultes (EFPA). Ces CQP sont par ailleurs inscrits au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC).

En 2019, la Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique du secteur automobile se lance dans la rénovation de ses certifications afin d'intégrer l'approche par blocs de compétence. Pour ce faire, cette commission s'appuie sur **l'expertise de l'EFPA et de son partenaire l'ANFA.**

Cette nouvelle approche nécessite de revoir en profondeur d'une part la description du métier visé (avec une nouvelle articulation : activités réalisées et blocs de compétences associées) et d'autre part, les modalités de certification (modalités d'évaluation, fonctionnement du jury et organisation des parcours de certification multimodal formation/VAE).

- **Une approche modulaire et multi-bénéficiaires**

Les CQP rénovés se décomposeront désormais blocs et unités de compétences et seront ouverts à l'ensemble des publics. Ils pourront être préparés en alternance, sur le plan de formation de l'entreprise ou via une validation des acquis de l'expérience (VAE). Un salarié, un jeune en alternance ou un demandeur d'emploi pourront ainsi se spécialiser, se perfectionner, valoriser leurs compétences ou accéder à un nouveau métier.

La composition des CQP en BC/UC permettra au candidat de s'inscrire uniquement, et sur-mesure, sur les compétences nouvelles qu'il souhaitera acquérir, sans revenir sur les compétences acquises lors de sa formation initiale ou par son expérience.

- **Une semaine de travail intense**

Du 18 au 26 février 2019, la directrice Compétences et Ingénierie (Karine CEYSSON-GILLOT) et une ingénieure pédagogique (Sandrine BLANC) de l'ANFA sont venues sur le territoire pour accompagner l'équipe pédagogique du pôle automobile de l'EFPA afin de rénover le CQP MSA **"Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile"**.

Celui-ci a été validé et signé le 27 février 2019 par les partenaires sociaux de la branche "Commerce et divers - secteur automobile". Il pourra être mis en œuvre par l'EFPA dès le second trimestre 2019 sur demande des professionnels.

Avec 88 % des personnes formées en CQP en emploi trois mois après la fin de leur formation en alternance, le CQP est le meilleur dispositif d'insertion professionnelle dans la branche "Commerce et divers - secteur automobile"

"La force du CQP est de pouvoir atteindre les exigences des employeurs. Aujourd'hui, c'est la plus belle chance pour un jeune qui veut débiter une vie professionnelle ou pour un salarié qui souhaite se spécialiser, se perfectionner". Christian DUMANT - Responsable des pôles formation de l'EFPA.